



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

BP 28
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200928-DP2020ST50-DE
Reçu le 28/09/2020
Publié le 28/09/2020

DECISION DU PRESIDENT

DP 2020 ST 50

Objet : Schéma Directeur Assainissement
Dossier de demande de subvention

Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

VU l'arrêté préfectoral n°05-2019-07-05-004 du 5 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais notamment en matière d'assainissement collectif et non collectif,

VU l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

VU la délibération n°2020-48 du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 donnant délégation au Président, pour solliciter les demandes de subventions, participations et signer les conventions y afférant auprès de l'Etat des collectivités territoriales ou d'organismes publics concernant les opérations d'investissement,

VU la décision du président n°2020 ST 26, du 16 juin 2020, approuvant le plan de financement du Schéma Directeur Assainissement pour un montant de 250 000€HT,

Considérant qu'une étude complémentaire a fait apparaître la nécessité de prévoir une inspection complète du collecteur de transfert entre Le Monétier-les-Bains et Briançon pour un montant estimatif de 100 000 €HT,

Considérant que cette inspection peut être menée dans le cadre de l'étude globale du Schéma Directeur d'Assainissement mais qu'elle n'a pas été prévue initialement,

Considérant que cette dépense nécessite de modifier le plan de financement selon les modalités suivantes :

Dépenses	
Postes	Montant € HT
Etude diagnostic du fonctionnement du système d'assainissement et actualisation du schéma directeur d'assainissement	
TOTAL	350 000 €

Recettes		
Structures	%	Montant € HT
Conseil Département 05	20%	70 000 €
AERMC	50%	175 000 €
Autofinancement CCB (hors Tva)	30%	105 000 €
TOTAL	100%	350 000 €

DECIDE

ARTICLE 1 :

De retirer la DP 2020 ST 26 et d'approuver le nouveau plan de financement présenté ci-dessus.

ARTICLE 2 :

De solliciter le financement auprès du Conseil Départemental des Hautes Alpes et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse selon le plan de financement.

ARTICLE 3 :

D'introduire les dossiers de demande de subventions correspondants et de signer tous les documents et pièces relatifs à cette décision.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le **28 SEP. 2020**

Le Président,

Arnaud MURGIA



Décision transmis en Préfecture le : **28 SEP. 2020**

Date d'affichage : **28 SEP. 2020**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication